Nom : le :

Prénom :

Ecole :

Monsieur le Directeur académique de Seine-Saint-Denis,

La loi n°2008-790 du 20 août 2008 impose « à toute personne exerçant ses fonctions d’enseignant dans une école de déclarer au moins 48 heures avant la grève son intention d’y participer ».

En conséquence, je vous informe que j’ai l’intention d’être en grève (le / à partir du) ……………………………

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre «  est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l’organisation du service d’accueil » (article L133-5).

 Soyez assuré, Madame la Directrice académique, de ma plus parfaite considération.

 Signature :

*(Conserver un double)*